

## Avis public



### DÉROGATION MINEURE No. 908

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 6 avril 2010**, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds pour l'immeuble suivant :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
908	5077, rue Cadillac Lot 1 369 207	Permettre en zone résidentielle RA : <ul style="list-style-type: none"><li>- que la cour avant du bâtiment existant soit de 5,61 m au lieu du minimum requis de 6 m;</li><li>- que le perron existant soit à 4,13 m de la ligne avant de lot au lieu du minimum requis de 4,20 m;</li><li>- que l'escalier existant soit à 2,03 m de la ligne avant de lot au lieu du minimum requis de 3 m.</li></ul> Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 15418-13489-002, minute 14418, préparé par l'arpenteur géomètre Benoît Péloquin, le 5 mars 2009.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce douzième jour du mois de mars de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/sr